

REGLEMENT VIDE-DRESSING

Produits concernés : vêtements, bottes, chaussures de danse. Chapeaux, accessoires et bijoux exclus.

Réservez en retournant le bulletin d'inscription ci-dessous à la FFCLD (par envoi postal ou par mail, voir en bas de page) **avant le 15 mars 2019** accompagné ce document signé et précédé de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Numéro licencié (éventuel) :

- ★ Accueil et dépôt de 10 pièces maximum au plus tard le samedi 23 mars 2019 à 09:00 au PEPSI (salle principale).
- ★ Le stand sera ouvert aux danseurs : → le samedi 23 mars de 10:30 à minuit
→ le dimanche 24 mars de 09:00 à 13:00
- ★ Les vendeurs devront présenter une liste détaillée des articles proposés à la vente (sans cette liste nous n'accepterons pas vos articles) et une enveloppe à leur nom
- ★ Chaque article devra faire l'objet d'un étiquetage indiquant votre nom et le prix de vente.
- ★ Les articles invendus devront être récupérés, ainsi que le montant de la vente au plus tard le dimanche avant 13:00.
- ★ En cas de non récupération des articles : ceux-ci seront stockés 1 mois au siège social de la FFCLD. Renvoi possible à votre charge au tarif postal en vigueur. Sans réclamation de votre part, les articles seront transmis à une association caritative.
- ★ Chaque vendeur s'engage à ne pas être commerçant, et ne vendre que des articles personnels et déjà portés.

Bulletin d'inscription :

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement du "Vide-Dressing", et déclare accepter m'y conforme et déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur.

La FFCLD décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou de dégradation des articles déposés au "Vide-Dressing"

Date

(avec mention lu et approuvé)

Signature

**** Adresses envoi bulletin d'inscription (postal ou par mail) :**

⇒ FFCLD – 70 rue Pierre Brossolette - BP 30124 – 36104 ISSOUDUN Cedex.

⇒ contact@ffclid.com